

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Produit par l'Equipe Projet "Prospective et Aménagement du Territoire", le document "Aménagement du territoire : les besoins des entreprises de l'Ain" est à la fois :

- Un document de communication, adressé aux collectivités et syndicats mixtes s'engageant dans une procédure de PLU et de SCOT,
- Et un document de référence, car il sert de base à la rédaction des avis consultatifs de la CCI sur les PLU et les SCOT.

Cette année, les chapitres "infrastructures de transport et de communication" et "zones d'activités" ont fait l'objet d'une réécriture par l'Equipe Projet animée par Jean Claude Rey. Ces textes actualisés se trouvent dans votre dossier.

D'autre part, trois projets d'avis de la Chambre doivent être juridiquement validés aujourd'hui par notre Assemblée : il s'agit des PLU des communes de Crottet, Confort et St Didier sur Chalaronne. La carte des communes concernées s'affiche à l'écran et les avis complets se trouvent aussi dans votre dossier.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, valide :

- **les nouveaux chapitres actualisés "Infrastructures de transport et de communication" et "zones d'activités" issus du document "Aménagement du Territoire : les besoins des entreprises de l'Ain"**
- **les avis émis par la Chambre des PLUS des communes de Crottet, Confort et Saint Didier sur Chalaronne.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président